

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
09/2/9
DOSSIER N°5866**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA
LECTURE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE LA
LECTURE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu le Schéma départemental de développement de la lecture
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-09/2/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions ci après ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 204, Article 2041481, fonction 313 (section d'investissement) et Chapitre 65, Article 657348, fonction 313 (section de fonctionnement).

- Au titre de l'aide au déplacement des écoles vers les bibliothèques professionnelles : **458,00 €**

Commune	Lieu du déplacement	Entreprise retenue	Aide sollicitée
Saint Marc à Frongier	Médiathèque Creuse Grand Sud – site de Felletin	MIGNATON	458,00 € (3 déplacements)
TOTAL			458,00 €

Ne prennent pas part au vote :

M. Valéry MARTIN, Elu à la Mairie de Saint Marc à Frongier

Mme Laurence CHEVREUX, Mme Renée NICOUX, M. Jean-Luc LEGER, Elus CC Creuse Grand Sud

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- Au titre de l'aide à l'acquisition de matériel informatique et audiovisuel en bibliothèque : **9 053,18 €**

Collectivité	Description du projet	Coût de l'opération HT	Aide sollicitée
Creuse Confluence	Dans le cadre de la création de la médiathèque/tiers-lieu de Boussac, la CC Creuse Confluence doit procéder au renouvellement complet du système de gestion de la médiathèque intercommunale Creuse Confluence (logiciel et matériel) pour 5 bibliothèques	45 265,90 €	9 053,18 € (20 %)
TOTAL			9 053,18 €

* la Drac intervenant sur ce dossier à 60 %, le Département n'intervient qu'à 20%

Ne prennent pas part au vote :

M. Franck FOULON, Mme Marie-Christine BUNLON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Nicolas SIMONNET, Elus CC Creuse Confluence

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

251244
Publié sur www.creuse.fr le 05/10/2023

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20231003-CP2023202-DE